



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro spécial, Avril 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

1. **La contribution de la communauté guinéenne au développement de l’islam en Côte d’Ivoire**
Alla Ange Yao DIFFI & Reine Denou Samy OULAI 1-15
2. **L’islam dans l’espace pongala en Côte d’Ivoire : de Sékou Ba Kourouma à Sékou Diané**
Tininnon COULIBALY 16-33
3. **Les "néo-villageois" et la bureaucratisation de la chefferie chez les Bété de Gagnoa 2000-2017**
Djokouri Loroux Serge Pacome Junior 34-47
4. **Les défis de l’instauration du système colonial en Côte d’Ivoire : le cas de la consommation d’alcool (1893-1920)**
Konan Jean-Marc YOBOUET..... 48-62
5. **La création du village de liberté de Bouake en 1898 et l’intégration des affranchis**
Awa SOROGO 63-78
6. **Le Gbralé en pays koulango à l’épreuve du modernisme**
Koffi Alain KOUASSI..... 79-96
7. **L’offre de soins confessionnelle en Côte d’Ivoire d’hier à aujourd’hui**
Nonama Rockya BAKAYOKO & Mamadou BAMBA..... 97-114
8. **Kadjo Amangoua et la conquête coloniale française**
Bosson Dominique-Claver KADJO..... 115-126
9. **Les « forces nouvelles » face aux conflits éleveurs-paysans en pays sénoufo de la Côte d’Ivoire (2002 - 2011)**
Souleymane COULIBALY 127-141

Géographie

10. **Problématique d’accès à l’eau potable à Katiola (Centre-Nord de la Côte d’Ivoire)**
Adama COULIBALY, Guy Roger Yoboué KOFFI & Konan KOUASSI..... 142-157

Les "néo-villageois" et la bureaucratisation de la chefferie chez les Bété de Gagnoa 2000-2017

Djokouri Loroux Serge Pacome Junior

Docteur en histoire,

Côte d'Ivoire,

Email : djokouriloroux@gmail.com

Résumé

Le village a longtemps été présenté en Côte d'Ivoire comme un espace rétrograde et incompatible avec la modernité. Les populations rurales sont ainsi traitées de « villageois » qualificatif devenu péjoratif, voire injurieux. Pourtant aujourd'hui, les villages sont peuplés par des néo-villageois. C'est-à-dire une nouvelle génération de population fortement influencée par la modernité contrastant avec le qualificatif péjoratif qui les caractérise. À partir des années 2000, cette nouvelle catégorie de population en rupture avec les générations précédentes fait entrer le pouvoir politique traditionnel des Bété dans une nouvelle dynamique. Les anciens fonctionnaires et hauts cadres de l'administration constituant la nouvelle autorité villageoise entreprennent plusieurs réformes qui donnent au pouvoir traditionnel un caractère bureaucratique. L'article vise à examiner les fondements de la bureaucratisation du pouvoir politique traditionnel des Bété en rapport avec les nouvelles mentalités villageoises.

Mots clés : Néo-villageois - Bureaucratisation - Réformes - Bété - Gagnoa

Neo-villagers" and the bureaucratisation of chieftaincy among the Bété of Gagnoa 2000-2017

Abstract

The village has long been presented in Côte d'Ivoire as a retrograde space and incompatible with modernity. Rural populations are thus treated as "villagers", a term that has become pejorative, even insulting. However today, the villages are populated by new villagers. That is to say a new generation of population strongly influenced by modernity contrasting with the pejorative term that characterizes them. From the 2000s, this new category of population, breaking with previous generations, brought the traditional political power of the Bété into a new dynamic. The former civil servants and senior administrative officials constituting the new village authority undertook several reforms which gave traditional power a bureaucratic character. The article aims to examine the foundations of the bureaucratization of the traditional political power of the Bété in relation to new village mentalities.

Key words : Neo-villagers – Bureaucratisation - Reforms - Bété - Gagnoa

Introduction

Situé dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Gagnoa à une superficie de 4787Km²avec une population de 724496 habitants selon le recensement général de la population en 2021. Il compte 12 sous-préfectures et plus de 165 villages dominés par les autochtones Bété. Avant l'arrivée de la colonisation, les Bété vivaient dans les sociétés de type lignager sans état centralisé dans lesquelles les plus âgés des familles détenaient tous les pouvoirs (E. Dunglas, 1939 ; J. Zunon, 1977 ; J-P. Dozon, 1985). Les villages étaient attachés à leur autonomie. Il n'existait ni tribu, ni canton, ni royaume et encore moins une chefferie (L.Gbagbo, 2002). Mais avec l'avènement de la colonisation en 1912, les anciens sont dépossédés de leur pouvoir. Sur les ruines de la gérontocratie bété s'élève une nouvelle organisation. Ainsi la chefferie indigène voit officiellement le jour en 1934 à travers l'arrêté du 10 octobre 1934 portant organisation administrative des villages (ancêtre de la chefferie traditionnelle). L'administration coloniale pose les bases de la bureaucratie en hiérarchisant le pouvoir avec la naissance des chefferies (province, tribus, canton, village). La bureaucratie est donc un fait colonial qui se crée partout en rupture avec les modes d'administration antérieurs comme le dit (J-P O. De Sardan, 2004). A l'image de De Sardan, plusieurs auteurs dont (D. Darbon, 2002 ; JP. Chauveau, 1992) se sont intéressés à la bureaucratisation des sociétés africaines. Plus récents encore sont les travaux de (L. Carbonnel, 2021 et al ; F. Koly, 2021) qui étudient la bureaucratie dans le domaine associatif. La présente étude qui met l'accent sur la bureaucratisation des pouvoirs politiques traditionnels est un complément des travaux déjà existant sur la question. De façon particulière, elle permet de montrer comment les nouvelles aspirations des villageois conduisent à des réformes du pouvoir politique traditionnel. L'exemple des bété est expressif, car d'un pouvoir gérontocratique, le système politique Bété est aujourd'hui une bureaucratie. Cette bureaucratisation résulte en réalité du changement de mentalité qui se construit autour des idées de développement. En fait, les villages bété sont peuplés d'une nouvelle génération de population et de chef en rupture avec les anciens. Elle fait entrer, le pouvoir politique traditionnel dans une nouvelle dynamique. Cette étude s'inscrit dans le temps notamment 2000 et 2017. Ces dates ne constituent pas des limites à proprement parler, mais des repères historiques. L'année 2000 marque l'une des premières prises d'initiative locale qui se traduit par la création de l'Association des Chefs Traditionnels du Canton Niabré (A.C.T.N). Elle marque par la même occasion le début de l'ascension de la nouvelle génération de chef influencé par la modernité. Le deuxième repère marque la publication de la charte des chefs traditionnels du département de Gagnoa. Le sujet se base essentiellement sur les archives privées mises à disposition par des chefs de villages. Pour la

grande majorité, ces archives sont constituées de procès-verbaux de réunion, de courriers, d'arrêtés, et de lois qui sont les « documents d'action publique organisant les rapports sociaux » (C. Halpern et al, 2014) au village et qui constituent « les éléments caractéristiques de la bureaucratie » (L. Carbonnel et al, 2021). Elles sont complétées par des données empiriques et des entretiens réalisés entre 2017 et 2022 dans le cadre de la thèse. Pour les entretiens, l'option privilégiée est la méthode semi-directive. L'analyse comparative des données recueillies a permis de traiter le sujet suivant trois points. Le premier présente les acteurs villageois comme des néo-villageois aspirant au développement et au changement. Le deuxième présente les actions des néo-chefs de villages dans la bureaucratisation du pouvoir traditionnel. Le troisième met en exergue la légitimation de la bureaucratie dans les villages bété par la charte des chefs de village du département de Gagnoa.

1. Une population rurale modernisée

1.1. Les néo-villageois et leurs aspirations

Les premiers chercheurs se sont limités à établir une différence entre tradition et modernité. Cette distinction a, elle aussi, donné lieu à une séparation du monde rural du monde urbain. Le monde rural s'est vu caractériser par les activités agricoles, les us et les coutumes. Le village prend le sens très péjoratif d'espace déconnecté du développement. Les ruraux sont alors désignés en Côte d'Ivoire par le terme souvent moqueur de « villageois » signifiant attardés. Contrairement aux ruraux, les citadins sont considérés comme des personnes avancées et civilisés. Mais cette catégorisation des individus est-elle encore soutenable ? Existe-t-il encore une différence notable entre ces deux catégories ? Avoir cette tendance à croire que le village est resté ancré dans le passé et formellement figé, « c'est avoir une vision très superficielle parce que le monde rural est rentré dans une phase de transformation et de développement économique général, des modes de vie et des aspirations de la société contemporaine ». (JC. Bontron, 1996 :25) En Côte d'Ivoire, la plupart des ruraux connaissent la cité. Beaucoup y font des séjours fréquents, de courte durée, pour affaires ou pour visiter des parents. Certains, en nombre croissant aujourd'hui, y ont travaillé et sont revenus ensuite au village. (JL.Chaleard et A. Dubresson, 1989). Ces individus reviennent au village avec leur mode de vie influencée par la vie en ville.

(L. Montaz, 2015, 2018) dans ses observations, distingue à cet effet les jeunes de « retour au village ». Ils forment le groupe de jeunes, dont le cursus scolaire n'ayant pas fonctionné, ont migré dans les grandes villes pour chercher du travail. Ils reviennent finalement au village sans avoir eu du succès dans leur aventure. Pour le contrôle des biens notamment l'accès à la

terre, ils entrent en conflit avec leurs aînés restés au village. Cette catégorisation "de retour et de non-retour", de sédentaire et de migrant de retour dans le contexte actuel de grande mobilité et de proximité urbaine tient sur un fil. Est-il encore possible de trouver dans les villages, des jeunes et même des adultes n'ayant jamais entrepris de voyager ? En effet, le processus migratoire des Bété commence dès le début de la colonisation. Avec la naissance des villes, nombreux sont les jeunes qui s'y rendent pour se libérer de la tutelle des vieux. (J-P. Dozon, 1985). La mobilité rurale n'est pas un fait nouveau. Le terme de 'retour' l'est encore moins. (J-M. Gibbal, 1973) identifiait les citadins de « retour » au village par rapport à leurs aînés restés et qui sont bien souvent en déphasage avec la modernité. À cette période, la probabilité de trouver des ruraux n'ayant jamais entrepris d'aller dans les villes était grande. Mais après plus de cinq décennies, l'observation de la société montre que la majorité des ruraux a migré au moins une fois dans l'une des nombreuses villes, avant de retourner au village. Il est rare de trouver des ruraux (jeunes ou aînés) n'ayant jamais entrepris de sortir du village pour aller « se chercher ». Pour emprunter le terme à (L. Montaz, 2018) avant de revenir. Il est donc difficile d'opposer des « villageois sédentaires » ou « villageois homogènes » (n'ayant jamais quitté le village) à des « villageois en migration » ou des « villageois hybrides » (ayant effectué un séjour à la ville), tant les seconds submergent les premiers. En réalité, la majorité des ruraux sont aujourd'hui des "néovillageois" ayant migré au moins une fois dans l'une des villes de Côte d'Ivoire. Cette population qui compose aujourd'hui les villages aspire également à la transformation de leur espace. Ils aspirent également à la modernisation de leur village. Elles s'engagent donc dans des luttes pour la dotation de leurs villages en infrastructures modernes comme des écoles primaires de qualité, des écoles maternelles, de collèges et des hôpitaux à l'image des infrastructures que l'on trouve dans les grandes villes.

Aussi, la majorité des domiciles villageois est dotée d'une télévision, bien souvent d'écran plasma, et d'une connexion canal plus. Ils se dotent de smartphones et sont aussi informés à partir des réseaux sociaux, notamment Facebook. Ils suivent donc les mêmes informations que les citadins. On peut ainsi « rester en ville dans les villages », c'est-à-dire que, bien qu'étant au village, l'on bénéficie aisément des avantages de la ville. De ce point de vue, le lieu d'habitation ne peut plus servir de critère de distinction. La rapide propagation des technologies de communication et d'information a décroché le monde rural et l'a mis au même niveau que le monde urbain.

La génération actuelle d'adultes et de vieux comprend la grande majorité des fonctionnaires à la retraite. Si l'on envisage la génération du point de vue historique (30 ans pour une génération) (C. Attias-Donfut et P. Daveau, 2004), un demi-siècle au moins sépare la génération des adultes de 1960, par exemple, de celle d'aujourd'hui. Et si l'on considère les 60 ans définis par l'OMS comme âge de vieillissement, les nouveaux vieux peuplant les villages bété sont nés autour de 1960. C'est aussi à cette période que l'école s'est vulgarisée (J-M. Gibbal, 1973) et que les villes se sont vues dotées d'infrastructure de développement avec le boom du café et du cacao. Une grande partie des « vieux d'aujourd'hui » s'est rendue dans les villes pour y chercher de l'emploi. Plusieurs sont revenus, soit comme des fonctionnaires à la retraite (après 60 ans, âge moyen de la retraite), soit comme aventuriers de retour chez eux. Ils ont cohabité avec le monde occidental et sa gestion des affaires. Après avoir effectué une migration dans l'exercice de leurs différentes fonctions, ces individus sont revenus, après des décennies passées hors de leurs villages. Ils s'opposent alors aux conservateurs et rejettent les valeurs traditionnelles.

Le village bété est donc un substrat mentalement construit autour des valeurs occidentales. Les enfants, les jeunes et les aînés sont des personnes constamment en contact avec la modernité. Ce sont tous des "néo-villageois" dont l'objectif diffère de ceux de leurs parents ou leurs grands-parents. Dans les villages, aujourd'hui, les populations aspirent au développement. Le désir de développement l'emporte alors sur les us et coutumes. De peur de demeurer dans la décrépitude avec des chefs rétrogrades, ils installent des chefs qui peuvent répondre à leurs exigences.

1.2. Les "néo-chefs" de village et leur mission

Aujourd'hui plus qu'hier, la réalité du changement des aspirations des ruraux est frappante. Leur exigence est grandissante. Pour les questions de développement, ils préfèrent désormais mettre d'anciens cadres à la tête des chefferies. Les anciens fonctionnaires se proposent comme candidat en s'appuyant non sur les traditions, mais sur le développement. Dans leur programme de campagne, sont mises en avant les idées de développement de progrès qui tournent autour des adductions d'eau, d'électricité, d'hôpitaux, etc. Les individus élus sont pour la grande majorité des fonctionnaires, d'anciens fonctionnaires, des hommes politiques ou des hommes d'affaires. Le tableau sis dessous présente à ce propos des chefs avec les fonctions ayant motivé leur désignation.

Tableau présentant des chefs avec leur fonction

Villages	Noms et Prénoms	Fonctions
Afridoukou	Vincent Pierre Lekrou	Ancien ministre
Tchèdjélé	Gbizié Lambert	Administrateur des services financiers
Kakredou	Nguessan Zekre Alexi	Homme politique
Mama	Kouassi Ouraga Bertin	Cadre des travaux publics
Dodjagnoa	Noël Gnagno	Journaliste
Kokoézo	Joachin Djédjé Bagnon	Président du conseil régional
Ménékré	Lobognon Naki	Colonel
Gnaligrbouo	Boga Sivori Gervais	Journaliste
Maguehio	Gohou Legré Pierre	Ingénieur
Dobé	Lekpély Lazare	Colonel major de l'armée

Source : Loroux Djokouri, 2024

Dans ce tableau sont listés des chefs de dix villages avec leur fonction. On peut le voir, il s'agit ici de chefs, hauts fonctionnaires de l'administration : des anciens ministres, des ingénieurs, des journalistes, etc. Ces hauts cadres sont en réalité « *les nouvelles figures de l'autorité* » pour emprunter les termes de (J. Arènes, 2015), dans le monde rural bété. Leur choix est stratégique. Pour les "néo-villageois", en plaçant les cadres et hommes politiques à la tête de la chefferie, ils pourraient profiter des relations de ceux-ci. Il est de notoriété que les projets de développement tels que la construction de pompe villageoise, de préau, la couverture en électricité et d'autres projets publics sont réalisés ou facilités par les hommes politiques et les fonctionnaires. Les festivités d'inauguration, des adductions d'eau et autres événements sont parrainés par les hommes politiques. Dès ce moment, le chef, ancien fonctionnaire, se présente pour les ruraux comme une garantie de développement. Dans l'espoir de bénéficier de projets, Joachin Djédjé Bagnon fut élu chef de village de Kokoézo. Président du conseil régional, il s'est présenté comme le choix raisonnable pour le développement du village. Dans le processus de décentralisation, le conseil régional est chargé de doter la région, et par ricochet, le monde rural d'infrastructures de développement. Cette position privilégiée occupée par « leur fils » a été une véritable chance à saisir pour les populations de Kokoézo. Ces critères ont également contribué à la désignation du chef de village de Dougloupalégnoa dont la villa est présentée à titre illustratif de sa position dans le village. Ainsi, la mission des chefs de village est d'apporter le développement dans leur village.

Résidence du chef de village de Dougloupalégnoa



Source : Djokouri Loroux, 2022

La villa sur la photo appartient au chef de village de Dougloupalégnoa, un ancien capitaine de l'armée à la retraite. Elle fait la fierté des villageois, mais elle reflète aussi leur aspiration. Pour eux, il faut des chefs dignes de les représenter, c'est-à-dire un cadre capable d'imposer le respect par son statut social. La caractéristique de cette catégorie de chefs est qu'ils ont tous passé le plus grand moment de leur vie hors de leur village. Le temps écoulé entre la scolarisation et l'âge de la retraite en dit long sur leur absence au village. Leur choix repose uniquement sur leur profil. Le critérium du passé qui donnait la priorité à la sagesse, à l'importance de la famille, et à l'âge passe alors sous silence. Les néo-chefs pour se construire une image différente de l'ordre ancien entreprennent alors un nombre important de réformes qui modernisent le pouvoir traditionnel.

2. Les néo-chefs et les réformes bureaucratiques

2.1. La naissance des associations locales de chefferie ou la réappropriation de la bureaucratie

La chefferie de village sort fragilisée des années 1990. Avec l'avènement du multipartisme et de la démocratie, des voix dissidentes se lèvent et s'opposent aux chefs issus du parti unique. Dans plusieurs villages, l'on assiste à des actes de déstabilisation des chefs de village. La crise des chefs a contribué à la fragilisation du pouvoir traditionnel de sorte qu'en 2000, le manque d'autorité des chefs sert d'argument pour la création de l'une des premières associations de chefs de village dans la région de Gagnoa. Réunis au foyer des jeunes du village de Tchèdjélé, le dimanche 15 octobre de l'an 2000, plus de 52 chefs de village, de tribu et de notables du

canton Niabré avec à leur tête Gbizié Lambert, un ancien administrateur financier, réfléchissent pour organiser la chefferie dudit canton. Pour les organisateurs la survie de la chefferie passe par une centralisation des rôles et non par la renaissance des valeurs comme la sagesse, et l'âge qui fondaient l'autorité coutumières. À l'issue de la réunion, ils produisent alors un procès-verbal : document que (L. Carbonnel et al, 2021) classent parmi les *instruments caractéristiques de la bureaucratisation*. Ce procès-verbal liste les différents problèmes qui minent la chefferie et qui motivent sa modernisation prochaine. C'est dans cette atmosphère que naît l'Amicale des Chefs Traditionnels de Niabré (A.C.T.N). Les années suivantes, l'association atteint toute la région avec la montée des fonctionnaires. C'est alors que voit le jour, au niveau départemental, le Conseil des Chefs de village de Gagnoa (C.V.G.) le 23 avril 2005. Son président est M. Gbizié Lambert, chef du village de Tchèdjélé, dans le canton Niabré dans la sous-préfecture de Gagnoa ; il a pour secrétaire général Abe Sahoré, chef de village de Gnatroa, un village du canton Paccolo dans la sous-préfecture de Dougloupalégnoa.

La mission du (C.V.G) se résume à donner une place aux chefs de Gagnoa. La particularité de ces associations est qu'elles se structurent comme les organisations administratives occidentales. Les responsables prennent alors les dénominations de président, de vice-président, de secrétaire général, de trésoriers, etc. La nouvelle organisation des chefs présente ainsi les caractéristiques wébériennes de la bureaucratie avec des fonctions hiérarchisées. La bureaucratisation de la chefferie ne se limite pas seulement aux associations, mais touche aussi l'organisation singulière des villages.

2.2. Du Conseil des Anciens, à la naissance de bureau de chef

Naguère, les villages étaient sous l'autorité du chef de village. Il travaillait avec un conseil comprenant les chefs de famille. Mais avec la montée des "néo-chefs", l'ancien conseil prend la dénomination de *Bureau du Chef*. Même si dans certains villages le mode consensuel est resté inchangé, dans d'autres, les chefs sont élus suivant le mode occidental. Certes, les modes d'élection diffèrent (acclamations, mains levées, alignement derrière son candidat), mais c'est le principe du plus grand nombre de voix qui semble prisé. Le principe de la démocratie est ainsi introduit dans la sphère villageoise. Après sa désignation, le chef choisit des individus pour former son *Bureau*. Plusieurs postes de responsabilité sont alors créés.

En dehors du poste de secrétaire du chef, qui est une invention coloniale, les postes comme la trésorerie, les secrétariats à l'organisation, porte-paroles du chef, etc. se caractérisent par leur

nouveauté. Ces postes que (F. Bafoil, 2010) appelle *postes des entreprises modernes* se retrouvent ainsi dans les structures traditionnelles. Là où chaque famille délégait un responsable pour la représenter dans le cercle de la notabilité, le chef nomme aujourd'hui des individus selon ses affinités ou selon les compétences. En lieu et place des responsables de famille, les plus proches collaborateurs des chefs de village sont les membres de son bureau exécutif, notamment les adjoints, les trésoriers et les secrétaires choisis, par le chef lui-même. Pour se conformer avec les nouvelles tendances, les néo-chefs modifient les structures coutumières. Toutes ces associations et ces changements fonctionnent sur la base d'un corpus textuel varié (des courriers, des arrêtés, des statuts et règlements, etc.) animent ces organisations. Les chefs Bété inventent ainsi *de nouvelles traditions* ; dans le sens qu'en donne (E. Hobsbawm, 2007).

3. La légitimation de la bureaucratie villageoise

En Côte d'Ivoire, la bureaucratisation du pouvoir traditionnel débute avec l'avènement de l'administration coloniale. Elle se formalise en pays bété avec les nouvelles réformes autant étatiques que locales.

3.1. L'État ivoirien et la légalisation de la bureaucratie dans les structures coutumières

Comme dans beaucoup de sociétés africaines, le savoir dans la Côte d'Ivoire précoloniale était expérimental et oral. Des royaumes Akan aux classes d'âge Adjoukrou, en passant par les gérontocraties Bété, les secrets du pouvoir se transmettaient par l'oralité. Les premières règles écrites régissant le pouvoir traditionnel apparaissent avec la colonisation. Dans les débuts, les circulaires servaient de lignes de conduite aux différentes autorités dans la gestion du pouvoir. En 1934, après des décennies de gestion informelle, l'autorité coloniale décide de réglementer la chefferie indigène (l'ancêtre de la chefferie traditionnelle). Sous le gouverneur Reste, est pris l'arrêté n° 3206/BP du 10 octobre 1934. Cet arrêté est l'acte de référence du début de la bureaucratisation du pouvoir traditionnel. Par cet acte, le pouvoir hiérarchisé est imposé aux sociétés sans État et est confirmé pour les sociétés à État avec de légères modifications de leur contenu. L'administration coloniale, avec les chefferies de province, de canton, de tribu et de village crée ainsi une « machine » administrative dans des espaces où elle n'existait pas. L'article premier de l'arrêté du 10 octobre 1934 considère la chefferie comme une administration. Les instruments de la bureaucratisation (lois, arrêtés, courriers, procès-verbaux) accompagnent alors l'administration indigène.

Longtemps après la colonisation, en 2014, l'État de Côte d'Ivoire, à travers l'Assemblée Nationale, adopte la loi dont l'objectif est de donner un statut aux rois et chefs traditionnels. La loi n°2014- 428 du 14 juillet 2014 est un acte de 26 articles qui, selon les législateurs, permet à l'autorité coutumière d'avoir un statut légal et de jouer pleinement son rôle au niveau national. A cet effet l'article 2 de cette loi stipule : « *Ont la qualité de Rois et Chefs traditionnels, les rois, les chefs de province, les chefs de canton, les chefs de tribu, et les chefs de village* ». Par cet article l'État reprend la structuration de la bureaucratie coloniale. L'article est à notre sens le coup fatal porté au pouvoir coutumiers. En ce qui concerne les Bété, la légalisation des structures issues de la colonisation sonne le glas de la gérontocratie. Ainsi, les Bété n'influent plus sur leur propre décision. La loi n'offre aucune liberté de choix de régime et reconnaît unilatéralement les entités coloniales comme institutions traditionnelles désormais légales et légitimes. Sans tenir compte des valeurs, et des structures et coutumes politiques de certains peuples, l'État leur impose la bureaucratie. L'entrée de l'État dans la sphère traditionnelle est bien marquée par l'avènement de la bureaucratie dans la gestion traditionnelle. Les chefs bété sous le prétexte de se conformer à la nouvelle disposition de l'État fixent alors des nouvelles règles de gestion du pouvoir.

3.2. La charte des chefs traditionnels de Gagnoa ou la légitimation de la bureaucratie villageoise bété

La nouvelle disposition de 2014, apporte de l'eau au moulin des "néo-chefs" en quête d'un système d'autorité pouvant légitimer leur pouvoir. Sous le prétexte de se conformer aux dispositions légales fixées par la législation de 2014, les chefs de Gagnoa se mettent en ordre de bataille en reconstituant l'ancienne hiérarchie. En prélude à la charte, plusieurs dispositions sont prises au sein du conseil des chefs de village de Gagnoa (C.V.G) devenu le Comité Départemental des Chefs Traditionnels de Gagnoa (C.D.C.T.G). Un document de 41 articles permet de règlementer ledit comité. L'article 25 retient particulièrement l'attention. En effet, cet article stipule que pour prétendre à la présidence du Conseil, il faut avoir d'excellentes capacités de rédaction et de communication en français. Les néo-chefs font ainsi de l'éducation occidentale ou, pour dire plus simplement, de l'école le moteur du prestige social, le vecteur de l'ascension et dans certains cas, la source unique de la domination des postes politiques. Cet article discriminatoire permet aux hauts cadres d'avoir le monopole du pouvoir. Dès lors, la chefferie n'est plus à la charge des anciens qui tenaient cette institution par la connaissance des lois ancestrales, mais à la portée de hauts cadres ayant pour repère l'école occidentale. À juste titre, le président du comité départemental est, Gadji Joseph, un

ancien universitaire à la retraite. C'est aussi à ce dernier qu'est confiée l'élaboration de la charte des chefs de village de Gagnoa.

La charte des chefs traditionnels de Gagnoa est un document écrit de plus de 48 articles définissant les règles de gestion de la chefferie traditionnelle dans le département de Gagnoa. Dans le préambule, sont rappelées les raisons de l'adoption de la charte. Celle qui nous intéresse ici est l'absence d'un cadre immuable de désignation des autorités traditionnelles dans le département de Gagnoa. La gérontocratie traditionnelle se caractérisait par l'oralité. La nouvelle chefferie se caractérise, elle, par un ensemble construit de règles écrites. Dans l'approche weberienne, de la domination bureaucratique (L. Carbonnel et al, 2021 :11) extraient deux caractéristiques de domination que l'on retrouve dans les associations.

La première est que le pouvoir bureaucratique se caractérise par la prédominance donnée à une certaine forme d'écrits que l'on observe dans les associations sous la forme des statuts, des formulaires, des critères d'éligibilité, des dossiers, etc. Elle n'établit pas seulement des règles qui autorisent ou sanctionnent, mais des codifications, des standards qui définissent aussi bien les types d'individus, leurs compétences (ce qui détermine leur accès à des services pour les associations de bienfaisance), l'acquisition ou la reconnaissance d'un statut (associations étudiantes, professionnelles).

Ainsi la nouvelle charte permet-elle la règlementation de la chefferie en définissant les règles de succession. Au-delà, les écrits effacent les anciennes pratiques et fixent de nouvelles règles.

Dans le but de se conformer à la disposition de l'article 2 de la loi de juillet 2014, les chefs se réapproprient les entités administratives coloniales. Les provinces, les cantons, les tribus font alors leur retour comme institutions traditionnelles. L'autorité obéit à ce classement hiérarchique avec, à la tête, le chef de province. Ce dernier, par exemple, devient l'autorité ayant sous sa domination plus de 152 villages. En fonction de la taille de leur entité, les chefs de canton et de tribu exercent leur pouvoir. La charte fait ainsi la part belle aux chefferies, à la bureaucratie coloniale et à ses différents responsables. (J. P. G. Gneto, 2017), qualifie ces appropriations coloniales de dérives de l'autorité. En effet, le pouvoir traditionnel des Bété est caractérisé par l'absence de hiérarchie. En légitimant la hiérarchie coloniale, les néo-chefs s'éloignent définitivement de la tradition faisant perdre à la chefferie sa valeur traditionnelle.



Conclusion

L'évolution des sociétés s'accompagne généralement de la modification des structures de base. Cette modification permet de s'accommoder et de s'adapter aux nouvelles exigences. Cette logique d'adaptation pousse les populations rurales influencées par la mondialisation à effectuer des réajustements dans leur mode de vie. Chez les Bété de Gagnoa, les changements de mentalité ont contribué à la modification de la structure du pouvoir politique. Il en ressort que le pouvoir politique connaît une évolution sous l'impulsion d'une population généralement influencée par le fonctionnement des sociétés modernes. Pourtant désignés comme gardiens des us et coutumes, les chefs de villages bété ont tendance à apporter des réformes à la chefferie traditionnelle dans le but de la moderniser. Contrairement aux idées reçues, les pouvoirs traditionnels ne sont pas des structures figées. Ils s'adaptent en fonction de l'évolution des aspirations des peuples.

Sources et références bibliographiques

Arrêté n°3206/BP du 10 octobre 1934 portant sur l'Administration indigène en Côte d'Ivoire

Procès-verbal du 15 octobre 2000 relatif à la journée de réflexion des chefs traditionnels du canton Niabré

Procès-verbal du 13 juillet portant désignation des représentants du comité départemental des chefs traditionnels de Gagnoa.

Règlement intérieur des chefs traditionnels du département de Gagnoa.

Répertoire des chefs traditionnels de Gagnoa

Charte des chefs traditionnels du département de Gagnoa 2017

Décret n° 2015-358 du 20 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la chambre nationale des rois et chefs traditionnels.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire J.O.C.I, mardi 15 juillet 2014, portant statut des rois et chef traditionnel de Côte d'Ivoire.

**Bibliographie**

ARÈNES Jacques, 2015, « Les nouvelles figures de l'autorité », *Études*, n° 4 21 3, p.55- 65.

ATTIAS-DONFUT Claudine et DAVEAU Philippe (2004) « Autour du mot génération » *recherche et formation*, n°45, p101-113.

BAFOIL François (2010), « Marché, bureaucratie, formes de la domination politique Une économie politique weberienne » *Questions de Recherche / Research in Question*, N°31, 35 p.

BONTRON Jean-Claude (1996), « Le monde rural : un concept en évolution », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°10, pp25-30.

CARBONNEL Laure, Kamina DIALLO et Lamine DOUMBIA (2021), « Associations et bureaucratisation : perspectives africaines », *Émulations, Revue de sciences sociales*, N° 37, p.7-22.

CHALEARD Jean-Louis, DUBRESSON Alain (1989), « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire », *Tropiques, Lieux et Liens*, p.277-290.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1992, « Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'ouest », *Bulletin de l'APAD*, vol4, 11 p.

DARBON Dominique, 2002, « La Culture administrative en Afriques : la construction historique des significations du « phénomène bureaucratique », *Cadernos de Estudos Africano*, n°3, 25 p.

DE LATTRE-GASQUET Marie, 2021, « Le développement des espaces ruraux en Afrique de l'Ouest » *Futuribles : Analyse et Prospective*, p.1-31.

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1998, « Chefs et Projets au Village (Niger) », *Bulletin de l'APAD*, 15, 26p

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politiques africaine*, n° 96, p.139-162



DOZON Jean-Pierre, 1977, « Économie marchande et structure sociale : le cas des Bété de Cote d'Ivoire », *Cahiers d'études Africaines* n° 68, pp 463-484.

DOZON Jean pierre, 1985, *La société Bété Histoires d'une « ethnie » de Côte d'Ivoire*, Paris, Katharla Orstom, 221 p.

DUNGLAS Edouard, 1939, *Coutumes et mœurs des bété*, Paris, Larose, 115p.

GBAGBO Laurent, 2002, *Sur les traces des Bété*, Abidjan, PUCI, 174 p.

GIBBAL Jean-Marie, 1973, « Le retour au village des nouveaux citoyens. Résultats d'enquête et amorces de réflexion méthodologique », *Cahiers d'études africaines*, volume 13, N°51, p.549-574.

GNETO Gbakré Jean Patrice, 2017, « Quand la société krou, une société sans État ou société à démocratie villageoise veut se reconstituer en une société à État », *DUCL. Rev iv hist*, N°30, p.7-18.

HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, 2014, « L'instrumentation et ses effets : débats et mises en perspective théoriques » *Presses de Sciences Po*, p.15-62

HOBBSAWM Eric, 1995, *Inventer des traditions*, traducteurs, André Mary, Karim Fghoul et Jean Boutier, 2007, volume2, 14 p.

KOLY Fall, 2021, « Enjeux et dynamiques de bureaucratisation des pratiques associatives en milieu rural L'exemple de l'association bambourang-ba dans la commune d'Adéane (Sénégal) » *Revue de sciences sociales*, N° 37, p.74-91

MONTAZ Léo, 2018, « *Manger pour soi-même* » *stratégie d'émancipation et processus d'autonomisation chez les jeunes bétés de « retour à la terre » en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en ethnologie, Université Paris Descartes, 351p

TREIBER Hubert, 2010, *État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber* », traduction olivier Mannoni 2016, *trivium*, N°7,33p.

ZUNON G. Julien, 1977, « Pouvoir politique traditionnel en pays Bété », *Godo-godo*, N° 3, p.93-120.

WEBER Max, 1922, *Caractéristiques de la bureaucratie*, Sociologie politique, Tome, p.256-263.